

M. Baker (Nepean-Carleton): Déposez-les.

M. Trudeau: Bien volontiers.

Mme le Président: Je me demande si le premier ministre pourrait nous répondre brièvement, selon son habitude.

M. Baker (Nepean-Carleton): Allons, George, posez une question supplémentaire.

M. Hees: Madame le Président, j'ai prévenu le premier ministre en espérant ainsi l'aider à ne pas s'embrouiller.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Mais de toute évidence, cela n'a pas suffi.

Le premier ministre est un homme politique pratique; aussi ne regrette-t-il pas d'avoir reçu aussi peu en retour de sa promesse mirobolante et pourrait-il nous mettre au courant de l'état d'avancement de son projet favori c'est-à-dire du jumelage des circonscriptions de l'Ouest avec des députés libéraux de l'Est?

M. Trudeau: Madame le Président, le premier tronçon, qui est de quelque 310 milles, est en cours de construction et sera doublé d'ici au milieu des années 80. En ce qui concerne le tronçon qui relie Valemount et Vancouver et qui a quelque 440 milles de long, la moitié en sera doublée d'ici à 1988. Quant au troisième tronçon, celui de Winnipeg à Edmonton, un bout de 50 milles a déjà été doublé. Nous escomptons que, d'ici à 1988...

Une voix: Avant qu'ils ne reprennent le pouvoir.

M. Trudeau: ... lorsque le présent gouvernement sera en train de renouveler le prochain mandat qui lui sera accordé dans une couple d'années, au moins 40 p. 100 de toute la voie aura été doublée, c'est-à-dire 590 milles sur 1,450. De cette façon, nous aiderons au moins le CN à transporter ces précieuses ressources dont l'Ouest est si riche, et qui n'auraient pas pu être transportées si nous n'avions pas doublé la voie du CN.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'EXPLOITER L'ÉNERGIE MARÉMOTRICE DE LA BAIE DE FUNDY

M. W. Kenneth Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le Japon a un projet d'exploitation de la puissance marémotrice et qu'il est sur le point de construire un certain nombre d'estuaires artificiels, des Baies de Fundy en quelque sorte... pour capter la puissance marémotrice et la transformer en électricité, le ministre peut-il nous dire s'il envisage de réaliser un semblable projet dans la Baie de Fundy afin d'alimenter en électricité le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard et de rendre ces provinces moins tributaires du pétrole. Se servira-t-il du projet japonais pour approfondir nos connaissances sur les applications possibles du potentiel hydro-électrique marémoteur de la Baie de Fundy?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il existe déjà un comité d'application de l'accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les économies de pétrole et son remplacement et on a demandé à ce comité de mettre à jour l'étude fédérale-provinciale sur l'ex-

Questions orales

ploitation de la puissance marémotrice de la baie de Fundy. Une étude poussée a déjà été menée et le gouvernement est disposé à la mettre à jour.

Le député a fait allusion aux compétences techniques des japonais dans ce domaine ainsi qu'à leur projet. Je suis persuadé que le groupe de travail fédéral-provincial qui étudie cette situation tiendra à examiner le projet japonais.

* * *

● (1450)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT À LA B.C. TELEPHONE COMPANY—LA POSSIBILITÉ D'UNE INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre du Travail au sujet d'un très sérieux conflit ouvrier qui existe en Colombie-Britannique. Malgré l'acceptation par les travailleurs des télécommunications d'au moins trois rapports de médiation, la B.C. Telephone, qui appartient à des étrangers, refuse toujours de respecter nos traditions en matière de relations de travail: elle se comporte comme le résultat du croisement d'une société textile du Sud et d'un roi du bétail au Texas du XIX^e siècle. J'aimerais savoir du ministre ce qu'il entend faire, au poste supérieur d'où il domine la situation, pour amener les deux parties à régler ce différend, pour faire pression auprès de la British Columbia Telephone Company, afin de mettre un terme à un conflit acerbé et prolongé qui dure depuis beaucoup trop longtemps et qui ne peut que s'envenimer.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député d'avoir soulevé cette très importante question qui préoccupe beaucoup la population de la Colombie-Britannique. Lors de mon passage à Victoria et à Vancouver, jeudi et vendredi derniers, j'ai pu faire le tour de la situation avec le personnel local du ministère du Travail. Il est certain qu'il s'agit là d'un débrayage particulièrement difficile. Comme ministre du Travail, je regrette que la B.C. Telephone Company n'ait pas voulu accepter le rapport de conciliation, que le syndicat a accepté. A ce que j'ai pu voir, l'opinion redoute en Colombie-Britannique que la direction de la B.C. Telephone, qui se trouve aux États-Unis, ne soit pas suffisamment sensible aux difficultés régnant là-bas. C'est peut-être pour cela que le règlement tarde tellement à intervenir.

M. Rose: Je remercie le ministre de sa réponse. J'aimerais faire remarquer que bien qu'il ait utilisé l'expression «pas suffisamment sensible à nos traditions syndicales» en parlant de la B.C. Tel et de ses origines étrangères, d'aucuns diraient qu'il s'agit là de l'écrasement d'un syndicat. Je sais que le ministre s'est rendu en Colombie-Britannique la semaine dernière et je sais également qu'il n'a pas rencontré personnellement les deux parties. Je vais lui demander s'il voudrait bien se rendre à Vancouver, convoquer les deux parties à une réunion et régler toute cette question en ayant recours au pouvoir de persuasion très important dont il dispose pour obliger la compagnie des téléphones de la Colombie-Britannique à se donner la peine d'offrir un service convenable à ses clients et aussi à traiter ses employés de façon civilisée.